



**LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

**NOTES POUR UN MOT
DU VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
M. FRANCOIS OUIMET**

**À L'OCCASION DU
FORUM MONDIAL DES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES
RÉGIONALES ET INFRATIONALES**

MILAN, ITALIE

23 OCTOBRE 2015- 16H15

Monsieur le président de la CALRE et président du Conseil régional de la Lombardie
(M. Raffaele Cattaneo),

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents de parlements régionaux et
d'États fédérés,

Distingués invités,

C'est avec grand plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui.

À l'occasion de ce Forum mondial, j'aimerais prendre quelques minutes pour vous
parler du rôle des états fédérés au niveau international, ainsi que de l'importance que
représente ce rôle pour le Québec.

Comme vous le savez peut-être, l'Assemblée nationale du Québec est très active sur la
scène internationale et entretient un vaste réseau de relations interparlementaires,
notamment avec de nombreux États fédérés européens et américains.

Il convient toujours de rappeler la pertinence et les objectifs de ces exercices
diplomatiques. J'aimerais donc profiter de cette occasion pour vous parler de la grande
importance que nous accordons aux relations interparlementaires et internationales,
mais j'aimerais d'abord vous expliquer l'origine de cette importance, ainsi que la façon
dont elle s'exprime.

Au Québec, la décennie 1960 est le théâtre de profonds changements. Cette période,
appelée « révolution tranquille », est marquée, entre autres, par une redéfinition de
l'identité québécoise, mais surtout par des réformes qui proposent une réorganisation
majeure de l'appareil étatique québécois. La révolution tranquille voit également naître
la doctrine Gérin-Lajoie, qui réaffirme et renouvelle les activités de la province, dans
tous les domaines de compétences qui lui sont octroyés par la constitution canadienne.

En fait, cette doctrine dispose que la souveraineté d'une province canadienne dans ses champs de compétence devrait s'appliquer également dans ses relations internationales.

C'est en se basant sur ce principe et en étant consciente du caractère très profitable de la diplomatie parlementaire que l'Assemblée nationale du Québec a su développer un réseau de relations fort dynamique. L'Assemblée nationale entretient un vaste réseau de relations interparlementaires de par sa participation à de multiples organisations interparlementaires et internationales, tel que : l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, l'Association parlementaire du Commonwealth, le *Council of State Governments* et la *National Conference of State Legislatures*, aux États-Unis, la Confédération parlementaire des Amériques, ainsi que la CALRE, pour ne nommer que ces quelques exemples de relations multilatérales, sans compter celles entretenues au niveau bilatéral.

La diplomatie parlementaire a quelque chose de naturel, d'inné et constitue non seulement un droit, mais également un devoir. En effet, les parlementaires, bien qu'ils soient issus de parlements aux fonctionnements ou aux origines bien distincts, ont des préoccupations similaires et des responsabilités communes, vis-à-vis de leurs commettants ou du processus législatif. Ils ont une liberté de parole et une certaine indépendance qui facilitent les rapprochements entre eux. Les députés souhaitent être au fait des événements internationaux qui ont des répercussions sur les populations qu'ils représentent. Ils désirent également s'enquérir des expériences législatives menées par d'autres parlements afin d'explorer les meilleures pratiques et les différentes pistes de solution aux défis qu'ils rencontrent.

Les États ne sont plus les seuls acteurs dans notre monde globalisé, où complexité des enjeux et interdépendance se côtoient. La coopération et les relations interparlementaires sont donc plus importantes que jamais. C'est un des nombreux éléments, chers collègues, qui rend primordial l'exercice de la diplomatie parlementaire.

C'est en s'appuyant sur les deux principes fondamentaux que sont l'autonomie des parlements et le respect du pluralisme politique que l'Assemblée nationale déploie son action. En tant qu'institution parlementaire d'un État fédéré, l'Assemblée nationale du Québec a comme objectifs, en participant à des activités comme celle-ci, de renforcer l'efficacité de l'institution et des députés dans leurs fonctions. En plus de faire rayonner l'Assemblée et toutes les valeurs qu'elle représente sur la scène internationale, l'implication du Québec permet de contribuer à l'édification d'une communauté mondiale fondée sur la démocratie, la paix, la justice et la prospérité.

Pour moi, la diplomatie parlementaire permet non seulement de faire connaître la culture et les institutions politiques québécoises, mais également de promouvoir les secteurs d'excellence de la société québécoise. Elle est un véhicule de diffusion, mais également un important outil de concertation, d'information et d'action.

La participation à ce type de forum permet à une institution comme l'Assemblée nationale de partager ce qu'elle fait de mieux, certes, mais également de s'enrichir en profitant de l'expérience de tous ses partenaires. Le Québec est désormais un acteur présent et reconnu sur la scène internationale dans les domaines de sa propre compétence et de par sa spécificité franco-canadienne, et c'est en grande partie grâce aux échanges et aux entretiens comme ceux qui se déroulent ici, dans le cadre de la CALRE. Le Forum mondial des assemblées législatives régionales et infranationales est également un excellent exemple de regroupement propice au développement des réseaux de coopération et d'échanges interparlementaires.

Bien entendu, les résultats de la diplomatie parlementaire peuvent parfois paraître intangibles, mais il faut voir la diplomatie parlementaire comme une diplomatie qui complète celle que mènent nos gouvernements, qui la démocratise et qui la renforce. C'est un outil qui nous permet de multiplier nos occasions de contacts, un outil qui diversifie nos réseaux et nous donne accès à des enceintes politiques ou décisionnelles différentes, à des acteurs politiques actuels ou potentiels.

En conclusion, le Québec est unique et se démarque par ses spécificités linguistiques, historiques, et culturelles, et, tout comme chacun des États fédérés représentés ici, gagne à être connu davantage.

Il est donc de notre devoir, dans un souci de transparence et de rapprochement avec les citoyens, de faire connaître davantage les activités de relations internationales et interparlementaires de nos assemblées respectives.

J'aimerais terminer avec une citation de celui qui a énoncé ce qui est devenu le socle juridique et politique des relations internationales du Québec. Lors d'une allocution prononcée dans le cadre du 50^e anniversaire de la doctrine qui porte son nom, M. Gérin-Lajoie a rappelé que *« pour prospérer et se développer dans un monde compétitif et globalisé, le Québec se doit, plus que jamais, de tisser des relations avec le reste de la planète, dans tous les domaines d'activités »*. Puisse cette doctrine continuer de faire rayonner le Québec sur la scène internationale, et inspirer les actions et les engagements de ses partenaires.

Je vous remercie de votre attention.